



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 AVRIL 2021
A 20H00**

Commune de Léaz

Présents :

- **Présentiel :** Christine BLANC -Thierry GUICHARD - Ludivine ADENOT - Emelyne ETIENNE – Kévin FAVRE - Séverine VIRLOUVET -
- **Visioconférence :** Valérie LOUBET - Pierre-Luc CHATAIGNON - Norbert GILBRIN - Helena REBOULET –

Absents excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Christine BLANC - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN donne pouvoir à Séverine VIRLOUVET - Nicolas BUGNOT - Loïc NORMANT - Johann BRESSON -

Début de séance : 20 h

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2021 Helena Reboulet s'abstient

Désignation du secrétaire de séance : Ludivine ADENOT

DELIBERATIONS :

1 -DETERMINATION DES MODALITES TECHNIQUES DE LA TENUE DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

Madame la Maire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la convocation du 8 avril 2021 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Les modalités d'identification des participants et dénombrement des membres présents ou représentés :

La réunion se tiendra intégralement en présentiel à la salle du conseil municipal et en visioconférence pendant la période d'état d'urgence.

Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

La présence de chacun des élus sera vérifiée et constatée au moment de sa connexion à la réunion et en présentiel.

Toute personne qui quitte la visioconférence en cours doit s'annoncer, afin que son départ soit enregistré.

Article 2 : Les procurations seront quant à elles adressées comme habituellement pour une séance ordinaire du conseil municipal, au secrétariat de mairie, jusqu'au début de la séance.

Article 3 : Solution technique retenue : <https://discord.gg/JrEUgTaHck> le lien sera opérationnel avant l'ouverture officiel de la réunion

Article 4 : Les modalités de scrutin :

Nom/Prénom - en présentiel - en visioconférence - Qui s'abstient ? - Qui est contre ? - Qui est Pour ? - Ne prend pas part au vote, le chiffre 1 apparaîtra en face de chaque nom selon la situation de la personne, pour comptabiliser le nombre de voix.

Selon le modèle ci-dessous.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 AVRIL 2021
A 20H00**

Commune de Léaz



Commune de Léaz

ETAT DE PRESENCE - CONSEIL MUNICIPAL									
Date de la séance :									
Nombre de membres	Délibération n° /2021								
	Objet :								
	NOM - PRENOM	PRESENTS - /PRESENTS EXCUSÉS			ABSTENTION	POUR	CONTRE	PARTI EN D'OPINION	POUVOIR :
		A B S E N T S / E X C U S E S	P R E S E N T S	V I S I T E S					
1	ADENOT Ludivine								
2	BLANC Christine								
3	BRESSON Johann								
4	BUGNOT Nicolas								
5	CHATAGNON Pierre-Luc								
6	ETIENNE Emelyne								
7	ETIENNE-AUGUSTIN Christophe								
8	FAVRE Kevin								
9	GILBRIN Norbert								
10	GUICHARD Thierry								
11	LOUBET Valérie								
12	MAYOR Valérie								
13	NORMANT Loïc								
14	REBOULET Helena								
15	VIRLOUVET Séverine								
	TOTAL								
	Quorum :								

Une relecture sera faite après le vote de chaque délibération.

En cas de partage, la voix du maire ou du président est prépondérante. Le maire ou le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

2- choix de l'entreprise pour l'achat du tracteur

Madame la Maire explique qu'une consultation a été lancée pour remplacer le tracteur communal. 4 entreprises ont répondu suivant le détail ci-dessous :

- BOSSON pour un montant de 129 004.00 € TTC
- DIMA pour un montant de 123 381.60 € TTC



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 AVRIL 2021
A 20H00**

Commune de Léaz

- CHEVILLARD pour un montant de 104 320.00 € TTC
- PONCET pour un montant de 111 000.00 € TTC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

MANDATE Madame la Maire pour signer le devis avec CHEVILLARD, dès que possible.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'utilisation du véhicule.

DIVERS

JARDINS PARTAGES

Madame la Maire donne la parole à Valérie LOUBET qui explique qu'elle a eu contact avec quelques personnes qui seraient intéressées pour jardiner sur des terrains communaux.

Après en avoir discuté le conseil municipal propose une réunion avec la commission transition le vendredi 23 avril 2021 pour avancer sur le projet, elle sera suivie d'une réunion avec les habitants en visioconférence le vendredi 30 avril 2021 à 20h.

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 27 mai 2021 à 20h.

Helena Reboulet réitère sa demande concernant l'information lors du conseil municipal du suivi des dossiers d'urbanisme. Valérie Loubet répond que les réunions de travail sont faites pour aborder différents dossiers qui ne sont pas abordés en conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Recueil des actes administratifs de la CAPG pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 mis à disposition du public à compter du 06/01/2021

La séance est levée à 21h35



Christine BLANC

Maire de Léaz